

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2021_12

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION
CULTURELLE**

**MISE A DISPOSITION DES
SALLES D'EXPOSITION DU
CHATEAU DE BEAULIEU**

**APPROBATION DU
REGLEMENT D'UTILISATION
ET D'UNE CONVENTION TYPE**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **27 janvier 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 20 Janvier 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 29 janvier 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 32 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses :

Christian SEON, *conseiller municipal*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Martine SCHMÜCK

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Christian SEON	Daniel CORRE

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20210127-DCM_2021_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2021

Affichage : 29/01/2021

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**MISE A DISPOSITION DES SALLES D'EXPOSITION
DU CHATEAU DE BEAULIEU
APPROBATION DU REGLEMENT D'UTILISATION
ET D'UNE CONVENTION TYPE**

Véronique Mouiller, 1^{ère} adjointe, expose à l'assemblée :

Le château de Beaulieu accueille des expositions organisées par des artistes ou des associations, pour lesquels les salles sont mises à disposition, selon une tarification votée annuellement par le conseil municipal.

Une convention de mise à disposition est signée avec les exposants. Elle fixe la nature et les dates de l'exposition, les salles concernées et précise également ce pour quoi l'exposant doit souscrire une assurance : responsabilité civile, responsabilité locative, biens lui appartenant.

Un règlement intérieur est joint à la convention et définit les conditions pratiques de cette mise à disposition. Il rappelle les règles valables pour toutes les expositions, notamment les modalités d'installation des œuvres, les horaires et conditions d'accueil du public, les règles de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le règlement d'utilisation des salles d'exposition du Château de Beaulieu situées aux 1^{er} et 2^{ème} étages ;
2. dit qu'une convention de mise à disposition des salles du Château de Beaulieu sera établie entre les parties ;
3. autorise le maire à signer les conventions à passer avec chaque exposant.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 27 janvier 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN